



Défense européenne

La lettre d'EuroDéfense-France

N°41 – Avril 2013

Case 44-1 place Joffre, 75007 PARIS SP07- Tel/Fax 01 44 42 42 15 - E-mail : eurodefense-france@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean-Paul Perruche - Rédacteur en chef : Françoise Lépine

EDITORIAL

De l'ambiguïté constructive à la confusion destructrice

Il est temps pour les Européens de retrouver le sens des mots

Auditeur de la session nationale de l'IHEDN dans le milieu des années 90, j'avais interrogé le Ministre des Affaires étrangères d'alors sur l'objectif final de la construction européenne. Celui-ci m'avait répondu sur un ton amusé que c'était une question qu'il était contreproductif de poser, car source de divisions entre pays membres de l'UE. Il était préférable de faire avancer les choses sans les nommer, jusqu'à ce que l'on prenne acte des progrès réalisés. Je compris donc que les non-dits et les différences de compréhension relevaient dans l'UE de l'ambiguïté constructive.

Ainsi, lors de la définition de la PESD¹ et de ses instruments (traité de Nice-décembre 2000), je constatai sans trop d'émoi que le mot « défense » devait être compris comme une incantation futuriste, ne s'intéressant pas au territoire des Etats Membres ni à leurs intérêts vitaux (exclusivité de l'Otan), que la sécurité dont il était question se limitait à la stabilisation de pays en crise, que cette politique européenne ne concernait pas tous les membres (Danemark en *opting out*) et qu'elle devait rester emboîtée dans une politique étrangère commune aux objectifs communs non définis. Malgré ces incongruités et les nombreuses restrictions mises aux ambitions et capacités de cette PESD, force est de constater que ses opérations civiles et militaires furent malgré tout assez nombreuses (25) et les résultats obtenus plutôt positifs.

En 2008, par la magie du traité de Lisbonne la PESD devenait PSDC², suggérant que le qualificatif de « commun » pouvait être substitué à celui d'« européen » sans que cela lève pour autant l'ambiguïté sur la compréhension du terme « européen ».

Quelques 5 années plus tard, sur fond de coupes répétées des budgets de défense des pays européens et de désengagement sécuritaire américain d'Europe³ au profit de la zone Asie-pacifique, le temps est à la mutualisation et au partage de capacités que nos Etats ne savent plus acquérir seuls. Mais cette option se heurte très vite aux questions de souveraineté nationale, ce qui limite considérablement ses perspectives.

L'UE est souvent présentée comme une entité politique cohérente : 500 millions d'habitants vivant sur un même espace géographique d'environ 4 millions de km² et produisant 23% de la richesse mondiale. Cette présentation est évidemment incorrecte car si elle était réelle, sa défense serait envisagée globalement. A l'heure actuelle, aucun organisme n'étudie les besoins de défense de l'UE comme un tout. Une telle approche ne préjugerait pourtant pas du mode d'organisation de sa défense, ni de la répartition des rôles entre le niveau national et le niveau européen. Elle permettrait simplement de prendre conscience de ce que représente l'enjeu européen face à ce qui le menace et offrirait un cadre de référence et de complémentarité aux politiques de défense nationale. Le temps me semble venu de sortir de la confusion destructrice qui consiste à parler de l'Europe quand il ne s'agit que de la juxtaposition de projets nationaux en Europe, à critiquer l'Europe quand les dommages proviennent au contraire d'un manque d'Europe. Nous devons cesser de penser que la PSDC pourrait être l'intersection de 27 politiques de défense nationales, et accepter de voir que nos défenses nationales ne retrouveront leur sens qu'intégrées dans une PSDC où chaque mot aura retrouvé son sens.

Gageons que le Conseil Européen de décembre 2013 s'y emploiera. Je souhaite que l'engagement d'EURODEFENSE puisse y contribuer. Les Présidents du réseau réunis à Paris du 17 au 19 avril prochain œuvreront en ce sens.

GCA (2S) Jean Paul Perruche
Président d'EuroDéfense-France

¹ Politique Européenne de Sécurité et de Défense

² Politique de Sécurité et de Défense Commune

³ Cf : *Defense Strategic Guidance* Président Obama ; janvier 2012

**Extraits de l'intervention du
Général Henri Bentégeat, ancien
chef d'état-major des armées,
devant le Sénat, le 12 février 2013**

Voir page 2

**La nouvelle initiative de défense
stratégique américaine dans le
cyberespace**

Par Guillaume Tissier Directeur général de CEIS

Voir page 4

**Extraits de l'intervention du Général Henri Bentégeat,
ancien chef d'état-major des armées,
devant le Sénat, le 12 février 2013**

Suite de la page 1

A la fin de la première partie de son audition devant le Sénat (malheureusement trop longue pour être intégralement retranscrite ici), le général Bentégeat fait part des questions les plus importantes qui se posent aux Armées françaises pour maintenir leur niveau d'action.

« Je voudrais conclure mon intervention par quelques points clés.

D'abord, le **niveau des ressources**, qui est crucial.

En maintenant la trajectoire actuelle, telle que prévue par la loi de programmation triennale, le budget de la défense - hors pensions - risque de tomber à 29 milliards d'euros en 2015, soit 10 % de moins en euros constants que la moyenne des quinze dernières années.

Le budget de la défense, hors pensions, passerait ainsi de 1,7 % du PIB en 2008 à 1,3 % à l'horizon 2015.

Il appartient aux responsables politiques - à l'exécutif et à vous parlementaires - de définir les objectifs et les moyens des forces armées. Il incombe ensuite aux militaires de dire aux responsables politiques ce qu'ils peuvent faire avec ces moyens. Comme l'indiquait le chef d'état-major des armées, l'amiral Guillaud, compte tenu du niveau actuel des ressources, le contrat opérationnel des armées, tel que 30 000 hommes déployés dans une opération, n'est aujourd'hui pas tenable. Il faut donc soit modifier le contrat opérationnel, soit revoir nos capacités.

Ensuite, la **question des effectifs**. C'est une question centrale et très sensible.

Les armées ont connu une déflation de plus de 35 000 postes supprimés ces dernières années, mais, dans le même temps, la masse salariale n'a pas évolué à la baisse.

Le dilemme ancien entre le titre 2 ou les dépenses de personnel et le titre V, c'est-à-dire les investissements et les équipements et entre d'un côté l'industrie et de l'autre côté les effectifs, resurgit aujourd'hui.

D'un côté, l'investissement représente un intérêt pour l'industrie, pour l'emploi et pour nos exportations.

De l'autre côté, les personnels des armées représentent aussi des capacités et des emplois, notamment pour les jeunes défavorisés ou sans qualification pour lesquels l'armée représente le premier employeur et le principal vecteur d'intégration.

La tentation naturelle d'un responsable politique sera toujours de privilégier la première option sur la seconde, ce que je comprends en tant que citoyen, mais déplore en tant qu'ancien militaire.

Je voudrais toutefois attirer votre attention sur le fait qu'en raison de l'actuelle déflation des effectifs, le moral au sein de l'armée est aujourd'hui très bas, en particulier au sein de l'armée de terre et je redoute que l'annonce d'une nouvelle diminution sensible des effectifs ne provoque un mouvement de contestation au sein des armées, avec la montée de revendications para-syndicales, que l'on voit déjà se manifester sur certains blogs et que je regarde avec inquiétude.

Enfin, la **réforme de la réorganisation de l'administration centrale du ministère de la défense** est une question essentielle à mes yeux.

Le projet de réforme actuellement à l'étude au sein du cabinet du ministre de la défense, M. Jean-Yves Le Drian, n'arrangera rien, bien au contraire. Ce projet consiste à remettre en cause la réforme que j'avais contribué à mettre en place et qui avait renforcé l'autorité du chef d'état-major des armées. En effet, il vise à retirer certaines compétences au chef d'état major des armées, notamment en matière de ressources humaines, de soutien ou encore de relations internationales, qui seraient transférées à des directeurs civils, l'organisation du ministère de la défense passant ainsi d'une finalité opérationnelle à une finalité administrative et gestionnaire.

Or, en retirant au chef d'état-major des armées les bases de son autorité sur les trois chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air, on relancera inévitablement les guerres intestines interarmées, les querelles stériles et incessantes entre les uns et les autres, qui avaient cours avant la réforme de 2005, avec les incohérences et les distorsions qui en résulteront.

En conclusion, je voudrais rappeler deux évidences.

Tout d'abord, même si tout le monde comprend la gravité de la crise économique et financière que nous connaissons aujourd'hui et la nécessité de lutter contre les déficits, **nous devons avoir conscience que toute réduction du volume de nos forces armées aurait un effet irréversible**. Aujourd'hui, compte tenu du faible volume de nos forces et du faible niveau de recrutement, il serait, en effet, très difficile de revenir en arrière et de recréer des régiments.

Ensuite, comme vous le savez, la défense est l'un des **éléments déterminants de notre influence sur la scène internationale**.

Suite et fin page 3

**Extraits de l'intervention du Général Henri Bentégeat,
ancien chef d'état-major des armées,
devant le Sénat, le 12 février 2013**

Suite de la page 2

A la fin de son audition devant le Sénat, le général Bentégeat fait part de ses propositions en réponse aux questions des sénateurs sur l'avenir de l'Europe

« Sur la question de savoir **comment faire redémarrer l'Europe de la défense**, je dirais qu'il faut commencer par faire fonctionner ce qui existe déjà : le SEAE, l'AED, les opérations sur le terrain. Il faut proposer des actions extérieures nouvelles. L'Union européenne a cent soixante postes diplomatiques qui ne reçoivent aucune directive. L'AED peut faire la même chose que l'OTAN avec le *pooling and sharing*, mais au profit d'industriels européens. On peut certainement la sortir de l'ornière en lui donnant la responsabilité d'une coopération structurée permanente. Nous avons assisté à quelque chose d'incroyable : il n'y a plus eu de programme d'équipement militaire significatif développé en commun en Europe depuis l'avion A400M. C'est terrible.

Concernant notre coopération de défense avec le Royaume-Uni, le volet le plus important est, selon moi, le volet nucléaire. Nous avons tout intérêt à ce que cela marche, car sinon la France se retrouvera seule puissance nucléaire en Europe et sa dissuasion nucléaire sera nécessairement contestée. Sur le volet opérationnel, notre coopération est également profitable, car disons le franchement, ils sont plus guerriers que les autres et beaucoup plus proactifs. Mais c'est vrai, ils ne veulent pas élargir leur coopération avec nous à d'autres Européens.

S'agissant des Allemands, leur attachement à l'OTAN est profondément ancré dans leur psychologie collective. Ils ont vaguement fait quelque chose en Libye parce que c'était une opération de l'OTAN. Si cela avait été une opération de l'Union, ils auraient tout fait capoter. Pourtant nous avons fait tellement de choses ensemble qu'on ne peut pas envoyer tout promener. Chaque année, nous avons quatorze officiers allemands qui suivent les cours de l'école de guerre française et réciproquement. En comparaison, il n'y a qu'un seul officier britannique et vice-versa. Est-ce que cela pourra changer la donne ? Peut-être. Il est vrai que l'opinion publique allemande est viscéralement pacifiste et la seule chose qui les intéresse est la défense agressive et égoïste de leurs intérêts industriels. Nous n'avons pas réussi par exemple à avoir une fusion DCNS-TKMS. Mais les esprits peuvent changer. En matière de mutualisation, nous avons fait le soutien de l'A400M et il existe des possibilités de partage sur le renseignement spatial. Si nous arrivons un peu à faire évoluer les Allemands, avec l'aide des Polonais, ce sera bénéfique à l'Europe. Ainsi, malgré le veto britannique, aujourd'hui tous les autres pays européens soutiennent l'idée d'un quartier général permanent et autonome de l'Union européenne.

S'agissant des Britanniques, il y a quand même un risque majeur qu'ils ne quittent l'Europe. Ce serait une catastrophe car ils sont les seuls avec nous à avoir une vision globale des choses.

Pour répondre aux déclarations de M. Hervé Morin sur **la composante aérienne**, je dirais que c'est nécessaire de la garder car les missiles balistiques sont moins précis que les missiles aéroportés tels que l'ASMP/A. Or la précision est nécessaire pour dissuader au bon niveau une puissance régionale qui s'en prendrait à nos intérêts.

Pour ce qui est de la question budgétaire et de ses répercussions sur les programmes d'équipement, on étale et on annule. Cela a toujours été comme ça. On ne sait pas faire autrement. Ce sont deux solutions aussi détestables l'une que l'autre car dans les deux cas l'Etat perd beaucoup d'argent. Mais on ne sait pas garantir le respect de la parole de l'Etat dans le long terme.

Sur l'organisation du ministère de la défense, ayant été à l'origine du décret de 2005, qui a été renforcé par le décret de 2009, je peux vous en retracer l'origine. Il s'agissait de proposer au pouvoir politique de mettre un terme à la guerre incessante et détestable entre les différentes armées, qui existe d'ailleurs partout ailleurs dans le monde, y compris aux Etats-Unis.

Auparavant, il ne se passait pas un jour sans que les chefs d'état-major d'armées ne se livrent une compétition acharnée pour contrer telle ou telle décision qui favorisait l'un d'entre eux. Pour y mettre fin, il a fallu donner plus de pouvoirs au chef d'état-major des armées et lui confier l'autorité sur les trois autres, ce qui évidemment a mal été accepté par les armées. Le projet actuel de réforme du ministère est présenté comme un moyen de rétablir ou renforcer le « contrôle politique » sur les armées. Mais c'est absurde dans la France d'aujourd'hui. Il n'y a que dans les démocraties populaires, avec des commissaires politiques, qu'un tel contrôle existe. Dans les démocraties occidentales, franchement, cette notion n'a plus cours. Le contrôle de l'usage de la force est effectué tous les jours par les chefs militaires eux-mêmes et si un chef est mauvais, il est relevé. Sans doute, y-a-t-il des choses à améliorer. Par exemple, le CEMA ne peut pas être en charge directement des bases de défense. Mais enlever au CEMA la direction des ressources humaines, ce serait lui enlever le principal levier d'autorité qu'il a sur les états-majors. Le risque est que tout cela réenclenche une lutte absurde entre les armées au détriment de l'efficacité opérationnelle.

La nouvelle initiative de défense stratégique américaine dans le cyberspace

La puissance « cyber » américaine se fragilise sous l'effet combiné d'un changement de taille d'Internet et de son centre de gravité. Conséquences logiques : les nouveaux pays connectés réclament une part de gouvernance, tandis que certaines plaques du réseau mondial échappent quasi totalement aux acteurs américains. A cette fragilisation de la domination américaine au plan « cyber » s'ajoute en toile de fond l'érosion de la puissance scientifique des Etats-Unis.

« Les Etats-Unis ne sont plus le colosse de la science, dominant le paysage de la recherche mondiale et la production de publications scientifiques, comme c'était le cas il y a 30 ans. Ils partagent maintenant ce domaine, sur une base quasi égalitaire, avec l'Union européenne et la région Asie-Pacifique »

Face à ces trois constats, les Etats-Unis ont engagé depuis 2009 une offensive « dans » et « par » le cyberspace qui ressemble trait pour trait à l'Initiative de défense stratégique lancée par le Président Ronald Reagan en mars 1983. On en retrouve notamment :

- La dimension idéologique (le développement d'un internet universel, libre et ouvert pour le plus grand bénéfice de l'humanité) ;
- Une certaine instrumentalisation de la menace, parfois largement fantasmée ;
- La priorité accordée à l'innovation technologique. Il s'agit de concentrer tous les moyens publics et privés pour maintenir et accentuer le « gap technologique » avec les adversaires ;
- La forte implication du secteur privé ;
- **Le rôle prééminent accordé au Département de la Défense ;**
- **La recherche de nouveaux concepts de défense, et notamment de défense active ;**
- **Et enfin l'implication de pays alliés avec le développement d'une nouvelle forme de défense collective.**

Si la vision très techno-centrée des Etats-Unis en matière d'affrontements cybernétiques n'est pas exempte de critiques, cette nouvelle initiative de défense stratégique a le mérite d'utiliser la cybersécurité comme un véritable catalyseur technologique et industriel pour mobiliser les énergies autour d'une vision stratégique du cyberspace, considéré comme un enjeu de puissance majeur. Quels enseignements peut-on en tirer ?

Une triple opportunité

La cybersécurité ne doit pas être considérée uniquement comme une réponse face à une menace. L'enjeu est nettement plus vaste. La cybersécurité et la confiance numérique sont aussi et surtout une réponse à une triple opportunité sociétale, technologique et économique.

Une opportunité sociétale

Le numérique et les « *smart technologies* » permettent d'inventer chaque jour de nouveaux usages : e-administration, e-commerce, e-santé, e-éducation, télétravail... Les technologies de l'information et de la communication sont également susceptibles de jouer un rôle clé en matière de développement durable, notamment avec le développement des réseaux électriques intelligents (« *smart grids* »). Or sans sécurité, sans fiabilité, sans confiance de la part du citoyen ou du consommateur, le développement de ces services est tout simplement impossible.

Une opportunité technologique

L'imbrication croissante du réel et du virtuel marque l'émergence d'une nouvelle révolution technologique qui génère un besoin particulièrement important de sécurité et de fiabilité. Comme le souligne Michel Riguidel, « les technologies numériques ont maintenant atteint un stade de maturité qui fait que les avancées et les perspectives dans les applications viendront essentiellement de la synergie de cette discipline avec d'autres domaines scientifiques et technologiques comme les nouveaux matériaux, la biologie et les sciences de la vie. Les progrès dans la maîtrise de la complexité pour le logiciel, l'informatique et les réseaux, dans la maîtrise de l'infiniment petit pour les matériaux et les technologies du vivant vont se cristalliser pour amorcer une nouvelle convergence pleine de promesses en termes d'applications et créer une rupture décisive dans le domaine des sciences par l'émergence d'une médiation entre l'intangible, le matériel et le vivant, par la réalisation d'une liaison plus étroite et plus riche entre les bits et les quanta d'information, les atomes et les gènes. Dans la prochaine décennie, la fertilisation croisée entre les disciplines du numérique, du quantique, des nanotechnologies et des bio-géno-technologies va s'intensifier et il est crucial pour la France de maîtriser cette "nouvelle convergence" et d'être un acteur majeur dans cette domestication de l'alliance entre le bit, l'atome et le gène. »

Une opportunité économique

Près de 80 % des Français ont déjà acheté ou consultent leur compte bancaire en ligne. Près de 100 000 sites marchands étaient actifs en France en 2011. Mais surtout, au-delà de l'industrie numérique *stricto sensu*, les technologies de l'information irriguent l'ensemble de l'économie. L'impact du numérique sur l'économie est en effet beaucoup plus important que le chiffre souvent évoqué de 4,1 % en moyenne dans les pays du G20. Il est un facteur de compétitivité majeur et un moteur d'évolution et de croissance durable. La cybersécurité est enfin, en tant que telle, une opportunité économique car le marché est en forte progression. Evalué à environ 60 milliards de dollars en 2011, dont 15,9 milliards de dollars pour le seul secteur militaire, il devrait croître de 8 à 10 % par an pour atteindre selon les analyses entre 80 et 90 milliards en 2017. Ce serait même l'un des segments IT qui devrait le plus progresser. Principal moteur de cette croissance : la convergence entre le domaine traditionnel des technologies de l'information et de la communication, les équipements de télécommunication et les systèmes industriels.

La dynamique du marché ne suffit pas

La forte progression du marché de la cybersécurité cache pourtant des réalités très disparates. Certaines régions apparaissent particulièrement en pointe comme l'Amérique du Nord (près de 40 % du C.A. global en 2011), suivie par le Japon et par le Royaume-Uni. Par ailleurs, le marché américain ou britannique est très nettement soutenu par le volontarisme politique et l'importance de la commande publique qui représente dans ces deux pays environ la moitié du chiffre d'affaires du secteur contre moins de 20 % en France.

La dynamique du marché ne peut donc à elle seule suffire à concevoir et développer les technologies de cybersécurité permettant :

- D'une part, de concevoir et développer les technologies de cybersécurité et de cyberdéfense nécessaires pour faire face aux menaces actuelles. D'où l'existence de « gaps » capacitaires, tant dans le domaine civil que militaire, que le marché ne peut combler, faute de retour sur investissements à court terme ou tout simplement de conscience du besoin ;
- D'autre part, de créer les conditions d'un nouveau rebond technologique lié à la convergence croissante de l'informatique, des nanotechnologies et des biotechnologies. En cause : la concentration naturelle de la R&D privée sur des problématiques de court terme, son morcellement, sa dimension purement incrémentale.

Pour toucher les dividendes du numérique, une politique industrielle structurée et de long terme en matière de cybersécurité est donc indispensable. La feuille de route du *Department of Homeland Security* américain le dit clairement : « l'approche incrémentale et les efforts isolés et individuels ne sont pas suffisants pour répondre aux menaces actuelles et futures. Il faut un effort de R&D coordonné. (...) Dans ce contexte, le gouvernement fédéral a un rôle et une responsabilité unique : il doit conduire ce changement fondamental en investissant dans la recherche fondamentale pour améliorer la sécurité et la sûreté cyber pour les personnes, les systèmes informatiques et les réseaux, l'information et les infrastructures critiques. L'investissement du gouvernement dans la recherche fondamentale est essentiel quand notre industrie n'a pas l'intérêt économique ou d'horizon suffisant en termes de retour sur investissements pour faire de tels investissements ».

Quelle politique industrielle en matière de cybersécurité ?

La politique industrielle française en matière de cybersécurité doit tout d'abord s'appuyer sur une vision pragmatique des intérêts français dans le cyberspace. Au moment où les États-Unis et la Chine affirment sans complexe leurs ambitions « dans » et « par » le cyberspace, celui-ci doit désormais être considéré comme un nouvel enjeu de puissance et de souveraineté. Alors que les délocalisations industrielles sont au cœur du débat public, la question de la délocalisation des données, de leurs traitements, et des emplois qui vont avec, mérite par exemple d'être posée sans tabou. Faute de disposer d'acteurs majeurs du web, est-on prêt à observer nos opérateurs de télécommunication, voire demain nos opérateurs énergétiques, devenir de simples gestionnaires de tuyaux progressivement amputés de la relation clientèle, c'est-à-dire d'un élément essentiel de la chaîne de la valeur ? En matière de gestion des identités, pourrait-on enfin accepter de s'en remettre à des systèmes non totalement maîtrisés alors qu'il s'agit là de la « colonne vertébrale » de l'économie numérique ?

Cette nouvelle politique industrielle devra en particulier identifier quelques thèmes prioritaires pour guider la R&D. Un exercice de prospective qui doit permettre, grâce à une feuille de route technologique, d'anticiper les grandes tendances technologiques et culturelles ainsi que les menaces émergentes, et de cibler quelques technologies clés en fonction du tissu existant. **Objectifs** : éviter le saupoudrage budgétaire, refuser un modèle purement « suiviste » et adopter une stratégie de « spécialisation intelligente » ciblant des technologies transverses, duales et couvrant les différentes couches du modèle OSI. La France dispose dans le domaine de nombreux atouts, comme des expertises de premier plan en matière de carte à puce, d'identité numérique, de monétique ou de biométrie. Selon une étude de l'Alliance pour la Confiance Numérique, l'industrie de la sécurité numérique au sens large est constituée de 700 à 800 acteurs en France et représente de 50 à 56 000 emplois. Au total, ce sont ainsi 100 éditeurs, 600 sociétés de service et une centaine d'équipementiers et d'industriels qui génèreraient un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros, dont 5 milliards d'euros en France (3 milliards pour les services, 1,2 milliards pour les solutions logicielles, 800 millions pour les solutions matérielles).

Quelques exemples de thématiques apparaissent d'ores et déjà prioritaires : la maîtrise des composants matériels (avec en particulier la question de l'après-transistor et le remplacement du silicium), les équipements hardware (notamment les routeurs « coeur de réseau » ou les super calculateurs), les systèmes d'exploitation, les moteurs d'indexation (prise en compte du phénomène de croissance et de massification des données, appelé « big data »), la cryptographie (notamment quantique), la cartographie d'Internet ou bien encore la géo-localisation contextualisée. L'arrivée en service prochaine de Galileo jouera à cet égard un rôle clé. Il faut souligner que la plupart de ces besoins sont à la fois civils et militaires, même si certains besoins spécifiques existent côté militaire. Il s'agit ensuite d'accélérer la transformation de ces technologies en produits et services. Cela signifie à la fois disposer d'un modèle d'incubation dynamique et encourager l'adoption précoce des technologies par des acteurs étatiques ou privés. Les cursus de formation spécialisés doivent être également développés.

Le secteur des technologies de l'information doit disposer d'une offre de formation variée permettant de former des architectes, des développeurs, des administrateurs mais aussi des techniciens, etc. Cette offre diversifiée est la condition sine qua non du développement de la R&D nationale et de l'attractivité du pays pour l'installation de centres de R&D d'entreprises étrangères.

Guillaume Tissier Directeur général de CEIS

Cet article est tiré d'un livre blanc publié par CEIS en janvier 2013 :

http://www.ceis.eu/fr/system/files/attachements/la_nouvelle_initiative_de_defense_strategique_americaine_dans_le_cyberspace

CEIS est une société de conseil en stratégie. Intervenant notamment dans le champ de la défense et de la sécurité, elle a développé une expertise particulière en matière de cybersécurité. Elle co-organise également le Forum International de la Cybersécurité qui a lieu chaque année à Lille.

Les petits déjeuners d'EuroDéfense-France**LA REFORME DE L'OTAN
une chance pour les Européens**

Stéphane Abrial
Général d'Armée aérienne (2s)

Lors de l'un de ses petits déjeuners, les membres d'Eurodéfense-France ont reçu le **général Stéphane Abrial**, ancien Commandant Suprême Allié de l'OTAN pour la transformation (ACT).

Son intervention s'est concentrée sur la *Smart Defense*, les relations entre l'OTAN et l'Europe et la coopération entre OTAN et l'industrie.

Le **point central** de son intervention a été de souligner que la France ne tire pas suffisamment profit de l'influence que lui donne l'ACT.

Pour la France, la **situation de départ** en 2009 était favorable grâce au soutien fort des Etats-Unis vis-à-vis d'une réintégration dans le commandement intégré. En effet, les Etats-Unis ont vu dans la France un moteur efficace pour la transformation de l'OTAN. Puisque la France devait réintégrer au moins au même niveau que les Allemands et les Britanniques – sans pour autant concurrencer leurs postes à 5 étoiles – Paris a obtenu un poste plus important de la part des Américains avec l'ACT.

Les priorités françaises en arrivant dans ce commandement étaient de rendre l'ACT crédible et visible, de rééquilibrer les liens industriels avec la partie européenne de l'Alliance, d'accroître les relations avec l'Union européenne.

Concernant la **Smart Defense (SD)**, le général Abrial a rectifié quatre points :

- L'objectif de cette initiative n'est pas de « faire plus avec moins », mais de « faire mieux avec autant ».
- Contrairement à la perception française, il ne s'agit pas d'une initiative américaine, mais d'un projet créé autour d'un petit groupe autour du Secrétaire général Rasmussen – dont des Français.
- Le rôle de la France dans la *Smart Defense* est encore à améliorer. « *Paris n'a pas bien joué au début* » en sous-estimant l'importance de ce projet (la France n'était que dans 20 projets, les Pays-Bas dans 45 projets afin de bénéficier d'un maximum d'observateurs). La *Smart Defense* permet de pousser l'intérêt français.
- La France devrait d'autant plus s'y intéresser que cette initiative OTAN peut fournir un levier important pour la PCSD, dans la mesure où des pays UE se groupent dans des projets Smart Defence pour développer des capacités utiles à l'Union. La France peut jouer un rôle moteur, A contrario, si les Européens ne s'organisent pas bien, le nouveau désir capacitaire généré par la Smart Defence peut ouvrir un boulevard à l'industrie américaine.

Avec l'**accroissement de l'intérêt français**, il y a eu de réels succès :

- Le général Abrial a été rapidement introduit dans le cercle d'experts qui ont contribué à la rédaction du **Concept Stratégique de l'OTAN**. Le chapitre sur les affaires civilo-militaires a été largement influencé par les participants français.
- La réforme de la **structure de commandement de l'OTAN**, en juin 2011, a relativement épargné les effectifs de l'ACT (réduction de seulement 50 postes sur 1260) par rapport aux autres commandements (de 13.000 à 8.800 au total).
- Le **dialogue avec l'industrie** a été renforcé par l'initiative *Framework For Collaborative Interaction* afin de partager avec l'industrie les perspectives sur le futur dans une approche transparente et ouverte à tous, mais confidentielle dans la réalisation des projets¹.
- Le général Abrial a donné une perspective positive sur les futurs travaux de l'ACT, qui est maintenant consulté et sollicité sur tous les sujets majeurs de l'Alliance.

Le **renforcement de la relation entre l'OTAN et l'Union européenne** a été au cœur des efforts du général Abrial. Dès le début, les Etats-Unis l'ont compris et ont soutenu ses initiatives, car une Europe forte est dans leur propre intérêt.

LA REFORME DE L'OTAN une chance pour les Européens

Stéphane Abrial
Général d'Armée aérienne (2s)

Suite de la page 6

Ainsi, il y a eu des succès dans la non-duplication, voire la complémentarité entre le *pooling and sharing* et la *Smart Defence*, par exemple dans le domaine médical (l'OTAN a défini les standards et l'EDA a créé les solutions). Pourtant, du fait que l'EDA a été créée après *Berlin Plus*, la coopération avec l'OTAN est difficile, parce qu'il n'y a pas de base juridique pour celle-ci.

Lors du débat, les questions ont porté principalement sur la future place des Etats-Unis au sein de l'OTAN.

- **Une Orientation des Etats-Unis vers l'Asie** à relativiser : le retrait des deux brigades de l'Europe est compensé par un entraînement de troupes américaines sur le sol européen. Le « pivot shift » signifie un rééquilibrage, mais pas un désintérêt pour l'Europe.
- Concernant **l'avenir du bouclier anti-missiles**, le général Abrial a estimé que celui-ci ne sera pas mis en cause parce que les Américains ont beaucoup d'attentes envers ce système et parce que 800 M\$ ont déjà été budgétés.
- En ce qui concerne **l'élargissement de l'OTAN**, il faut commencer par « finir le travail » en Europe – dans les Balkans et en Scandinavie, où un rapprochement avec la Suède et la Finlande est probable. Sinon, un renforcement des partenariats avec le Sud de la Méditerranée.
- Pour combien de temps encore les Etats Unis vont-ils accepter le « **confort européen** » dans les efforts de **défense** ? Le général Abrial estime que cette approche où les Américains font davantage que les Européens est consubstantielle à l'OTAN depuis sa création en 1949. Cet état d'esprit perdurant chez beaucoup, il ne voit pas « *comment les Américains pourraient forcer les Européens à faire plus* ».
- **Libye** : il est extraordinaire que les Etats-Unis aient accepté de jouer un rôle de soutien (*leading from behind*), en particulier pour les déficits de l'Europe dans les drones et le ravitaillement en vol. Mais il ne faut pas en déduire que l'Europe n'avait pas les moyens de s'engager seule en Libye : elle aurait seulement dû choisir d'autres modes d'action.

EuroDéfense-France Délégation

Commissaire- colonel Claude Théret -
Marie Laure Damas
Tél/Fax : 01 44 42 42 15

Adresse postale : EuroDéfense-France -
Case 44 - 1, place Joffre - 75700 PARIS
SP 07

Courriel : [eurodefense-
france@wanadoo.fr](mailto:eurodefense-france@wanadoo.fr)

Pologne, Lituanie ...***Quelles perspectives pour EURODEFENSE sur le long terme ?***

Le réseau EURODEFENSE ne couvre actuellement que 13 pays de l'Union Européenne. Il est notamment absent de Pologne, pays membre du Triangle de Weimar, ainsi que de plusieurs autres Etats d'Europe Centrale ou Balte. EuroDéfense-France, du fait de l'antériorité de son existence par rapport à la plupart de ses partenaires européens, ressent particulièrement ces absences et déploie depuis quelque temps des efforts significatifs en vue d'un élargissement du réseau au sein de l'Union Européenne.

Ce fut tout d'abord de Lituanie que vint un 1^{er} signe d'intérêt pour nos objectifs et pour nos activités de promotion d'une Europe plus responsable et plus dynamique dans le domaine de la Défense et de la Sécurité. Espoirs momentanément déçus..., mais qui nous ont fait mesurer les difficultés à surmonter pour sensibiliser des élites politiques, diplomatiques et militaires très US-minded à une PSDC, dont la faiblesse et le manque d'ambition ne sont guère convaincants...

Notre quête de partenaires motivés, susceptibles de rejoindre notre réseau, est maintenant plus spécialement tournée vers la Pologne, Etat clef aux confins orientaux de l'Union, partenaire certes inconditionnel de l'Alliance Atlantique, mais de plus en plus déterminé à jouer un rôle important au sein de l'UE. Notre recherche jouit d'un soutien appuyé de la part de l'Ambassade de France à Varsovie, notamment de l'Attaché de Défense, le Colonel Champeau, ainsi que de la part des industriels de la Défense européens présents en Pologne.

C'est ainsi que le Général Jean-Paul Perruche a pu, lors d'une mission récente à Varsovie (17 au 19 janvier 2013), faire une conférence au profit des quelques 250 auditeurs de l'AON, organisme équivalent à l'Ecole de Guerre et au CHEM français. A l'occasion d'un déjeuner de travail, il a pu en outre établir des contacts prometteurs avec des représentants des think tanks polonais les plus europhiles. Notre Président a surtout participé une séance de brainstorming avec Claude France Arnould, Karl von Wogau, l'Ambassadeur de France en Pologne, des représentants de la chancellerie et du Mindef polonais, de l'industrie ... sur les questions à mettre en avant pour faire progresser la PSDC en 2013 en prévision du Conseil européen de fin d'année.

Il ressort de ces premiers échanges que la priorité d'intérêt de l'administration polonaise reste clairement la relation avec Washington et le lien transatlantique. Mais il y a cependant une prise de conscience polonaise sur la situation difficilement tenable dans le temps d'une dépendance totale des Européens à l'égard de leur grand allié pour leur sécurité. Les Européens doivent donc faire plus individuellement et ensemble pour devenir de vrais partenaires des Américains et mériter ainsi leur soutien.

Nous sommes évidemment encore très loin de l'objectif visé de création d'une association EuroDéfense en Pologne, mais des jalons sont jetés et doivent maintenant être approfondis et élargis. Sur le moyen ou long terme, tout donne à penser que, en Pologne comme en Lituanie, voire en Finlande ou à Chypre, la vision de l'Europe de la Défense que Pierre Schwed avait fondée et sur laquelle repose EURODEFENSE, pourrait être partagée beaucoup plus largement au sein de l'Union Européenne.

Général (2s) Jacques Favin Lévêque
Membre du Bureau d'EuroDéfense-France

EuroDéfense-France Délégation
Commissaire- colonel Claude Théret -
Marie Laure Damas
Tél/Fax : 01 44 42 42 15

Adresse postale : EuroDéfense-France - Case 44 - 1, place Joffre - 75700 PARIS SP 07

Courriel : eurodefense-france@wanadoo.fr